

**MONTREVEL
-EN-BRESSE**

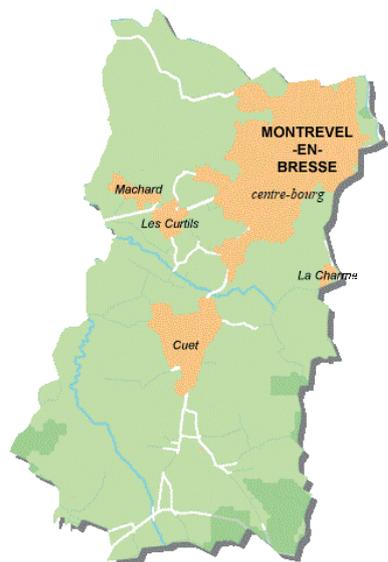
montrevel-en-bresse.fr

**MAGAZINE
MUNICIPAL** - 2nd semestre 2023



**L'ATELIER CITOYEN
PLAN LOCAL D'URBANISME
APÉRO CITOYEN
VOIE VERTE
VÉGÉTALISATION
VIE COMMERCIALE
RESTAURANT SCOLAIRE
ÉNERGÉTIQUE**

Édito du Maire



Chers Montrevelloises et Montrevellois,

La rentrée de septembre est toujours une période particulière de l'année. Outre le retour des écoliers et collégiens dans les établissements de notre territoire montrevellois, c'est aussi **la période de finalisation ou de mise en œuvre des dossiers et chantiers essentiels** pour la vie de notre commune.

Dans ce magazine du deuxième semestre 2023, nous vous proposons de nous retourner sur ce qui s'est passé cet été sur la commune, principalement par le biais d'une petite **rétrospective**, loin d'être exhaustive, **des moments d'animation, de convivialité, sportifs ou culturels**, mais aussi à travers un point de situation sur les **travaux estivaux finis ou en passe d'être achevés**.

On le sait, cette période permet la mise en œuvre d'aménagements sans trop perturber le quotidien des habitants et autres usagers, avec toujours comme objectif principal d'améliorer le cadre de vie de tous.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Côté grands dossiers à venir, c'est bien sûr le **Plan Local d'Urbanisme** qui tient le devant de la scène avec un démarrage progressif en commission municipale visant à s'imprégner de toutes les évolutions législatives et réglementaires nous orientant vers une gestion plus durable de la ressource foncière.

SOMMAIRE

Édito du Maire	p.2
Citoyenneté	p.3
Plan local d'urbanisme	p.4
Sobriété énergétique	p.5
Restaurant scolaire	p.5
Propreté urbaine	p.6
Fiscalité	p.7
L'Atelier citoyen	pp. 8-9
Développement durable	pp. 10-11
Cache-cache	p. 11
PanneauPocket	p. 11
Retour sur - à venir	pp. 12-13
Apéro citoyen	pp. 14-15
Commerces et cadre de vie	p. 14
Expression groupe minoritaire	p. 15
Geste éco-citoyen	p. 16
La Voie verte	p. 16
Infos pratiques	p. 16

L'automne approchant est également propice aux bonnes résolutions. Il faut se remettre dans le bain et choisir **les activités sportives, culturelles et/ou solidaires de l'année**.

Pour vous aider à faire vos choix sereinement et si vous n'avez pu être présent au Forum des associations du 9 septembre, les associations sont à votre disposition, en direct ou via leurs sites internet, ainsi que sur le site montrevel-en-bresse.fr.

La rentrée nous promet encore de joyeuses retrouvailles avec les acteurs qui font la richesse de notre territoire !

Qu'elle soit scolaire, culturelle, sportive, solidaire, professionnelle, ou tout cela à la fois et bien plus encore, je vous souhaite une excellente rentrée 2023 !

Bien à vous,

**Le Maire
Jean-Yves BREVET**

MAGAZINE MUNICIPAL
MONTREVEL-EN-BRESSE
Édité par la Mairie de Montrevel-en-Bresse | Tél.: 04 74 25 68 96 | Directeur de la publication : Jean-Yves BREVET, Maire Maire de Montrevel-en-Bresse | Rédaction, mise en page, crédits photos et images : Vincent Dechelette, DGS - vecteezy.com | Impression : Imprimerie Moderne | Tirage : 2 000 exemplaires | Dépôt légal : août 2023. N°ISSN XXX.

NOUVEL ARRIVANT ?

Vous avez emménagé à Montrevel-en-Bresse en 2022 ou 2023 ?

Vous allez emménager en 2024 ?

MANIFESTEZ-VOUS !

Manifestez-vous à :

✉ mairie@montrevel-en-bresse.fr

☎ 04-74-25-68-96

👋 à l'accueil de la Mairie durant les heures d'ouverture

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes un nouvel arrivant sur la commune ?

Manifestez-vous en mairie pour recevoir toutes informations utiles sur la présentation de la commune et des services du quotidien, ainsi que pour participer en 2024 à un **moment convivial d'échange** durant lequel vous pourrez faire connaissance les uns avec les autres.

Le Maire et ses adjoints seront alors également présents pour répondre à vos interrogations, entendre vos remarques et idées.



REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

En cas de grand froid, coupure d'électricité, inondation, canicule, épidémie..., ce registre permet de **contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation.**

Il s'adresse aux personnes de **plus de 65 ans**, aux personnes de **plus de 60 ans reconnues inaptées au travail**, aux **personnes handicapées.**

L'inscription est **gratuite, facultative et volontaire** et peut être faite **par la personne concernée** ou **par un tiers** (parent, voisin, médecin traitant, service de soins à domicile..., le CCAS s'assurant alors du consentement de la personne concernée).

☎ 04.74.25.68.96

📄 CCAS-Mairie BP 22 - 01340 Montrevel-en-Bresse

✉ mairie@montrevel-en-bresse.fr

👋 à l'accueil de la Mairie durant les heures d'ouverture

LE SAVIEZ-VOUS ? Recensement 2024

La campagne de recensement à Montrevel-en-Bresse aura lieu en janvier et février 2024.

Les éléments recueillis lors de cette campagne ne peuvent être utilisés à une autre fin que celle du recensement de la population, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données.

Le recensement ne permet donc pas de faire état de l'identité des nouveaux arrivants, qui doivent par conséquent, s'ils souhaitent se faire connaître, se manifester en Mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME - C'EST PARTI !

L'élaboration d'un nouveau PLU, répondant à des obligations réglementaires, est une opportunité qui permettra au Conseil Municipal de Montrevel-en-Bresse de **développer une vision prospective du développement du territoire communal et de mieux accompagner son évolution.**

Il se traduira par un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et par la définition des zones d'affectations de l'espace communal.

De façon complémentaire, seront développées des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui permettront d'organiser les secteurs de développement urbain.

L'élaboration du PLU à l'échelle communale se fera en collaboration étroite avec les services de Grand Bourg Agglomération, **le PLU devant être en adéquation avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) établi par l'agglomération.**

La commune sera par ailleurs accompagnée dans cette procédure par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain et par un bureau d'étude.

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité moins deux abstentions la délibération de prescription du futur PLU.

Cette première étape nécessaire dans le cadre de la procédure encadrée juridiquement permet de présenter les **objectifs généraux poursuivis** et les **modalités d'information et de concertation afin que vous soyez acteurs de la démarche.**



Plusieurs dispositifs de concertation sont mis en place :

- La possibilité pour tout habitant d'**écrire à l'exécutif par courrier ou mail** ;

- Plusieurs **rencontres publiques d'informations et de concertations** avec la population seront organisées ;

- La diffusion d'informations **dans le magazine municipal et sur le site internet** de la commune sera régulière ;

- Un **registre d'observations** vous sera accessible aux heures d'ouverture de la mairie afin d'émettre toute observation ou remarque tout au long de la procédure.

Une **enquête publique** sera réalisée.

Le PLU sera le moment de **faire des choix au profit de l'intérêt général.**

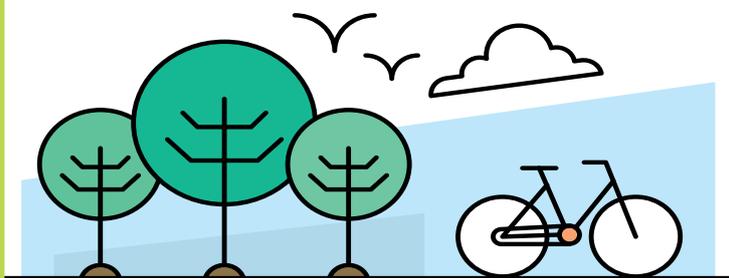
La concertation est l'occasion de faire entendre sa voix, d'enrichir le projet, de soulever des sujets, qui seront retenus ou non.

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX POUR DESSINER ENSEMBLE LE MONTREVEL-EN-BRESSE DE DEMAIN !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une commission composée d'élus de la majorité et de la minorité municipales se réunit chaque mois pour échanger de manière constructive et ouverte et constituer le projet de PLU le plus adapté à notre commune.

À l'issue de leurs travaux, les résultats seront présentés au Conseil municipal pour décision.



Les objectifs recouvrent divers domaines, de l'environnement au social en passant par le soutien aux commerces et à l'artisanat. Une rubrique spécifique est créée sur **le site internet de la commune** et **la délibération peut être communiquée à l'accueil de la Mairie.**

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Conseil municipal a adopté lors de sa séance du 22 octobre 2022 **un plan de sobriété structuré autour de 4 axes** :

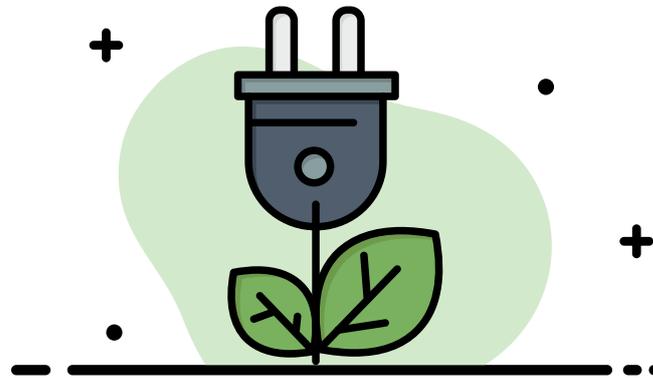
- densifier les occupations d'espaces dans les locaux les mieux isolés ;
- maîtriser les températures de chauffe des locaux communaux ;
- procéder à l'extinction de l'éclairage public au coeur de la nuit ;
- moderniser les illuminations et décorations de fin d'année ;
- promouvoir les modalités de déplacement alternatives à la voiture individuelle.

Le texte du plan de sobriété énergétique avait alors été distribué dans les boîtes aux lettres montrevelloises et un travail au long cours avec les occupants des locaux communaux avait été engagé.

Un **bilan d'étape** de l'application de ce plan de sobriété a été présenté lors du Conseil municipal

du 23 mai 2023, portant sur les consommations de gaz dans les bâtiments municipaux sur la période hivernale de novembre et avril.

La baisse totale de la consommation de gaz est **supérieure à 50%**, ce qui représente **plus de 16000 m³** de gaz non-consommé.



C'est considérable et est notamment le reflet d'une **pleine appropriation du plan et de ses enjeux par les utilisateurs** et d'une **structuration efficace pour sa mise en oeuvre et son suivi**.

Merci ainsi à l'ensemble des acteurs associés pour cette participation à l'effort collectif : associations, élèves, enseignants, citoyens, etc.

L'exigence dans la maîtrise des consommations énergétiques sera maintenue pour les années à venir.

RÉNOVATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Afin de **limiter les consommations énergétiques**, la rénovation du restaurant scolaire, véritable passoire thermique, est devenue prioritaire.

La première tranche de travaux a été réalisée cet été avec **une mise hors d'eau et hors d'air**. La **toiture** a été reprise et les **menuiseries** changées avec un haut niveau de performance énergétique, tant pour la saison hivernale que pour la saison estivale.

La réflexion se poursuit pour la reprise des volumes intérieurs pour permettre aux enfants de bénéficier d'**espaces plus**



agréables et plus confortables, tant en termes **thermique qu'acoustique** ou **pratique**.

Ce projet, **co-construit** avec les **agents périscolaires** et ayant fait l'objet d'une concertation avec les premiers intéressés, à savoir les élèves *via* une campagne menée par le **Conseil municipal enfants**, **se poursuivra donc en 2024**.

Des échanges avec des communes ayant procédé à des mutations analogues sont en cours, afin de s'inspirer des meilleures expériences.

NOUVELLES MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS

Grand Bourg Agglomération, en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers, travaille à faciliter le ramassage des déchets sur le territoire.

Dans cet objectif, c'est au **porte-à-porte**, dans la mesure du possible, que la collecte des ordures ménagères, emballages et papier, sera réalisée.

L'objectif de cette démarche est d'**améliorer le tri en rapprochant la collecte du domicile**, d'éviter les sacs éventrés sur la voie publique et de faciliter le stockage des déchets avant la collecte.

L'agglomération mettra ainsi de **nouveaux bacs à disposition des particuliers**, gratuitement.

Entre octobre 2023 et février 2024, vous serez destinataires d'un bac au couvercle gris pour les ordures ménagères et d'un bac à couvercle jaune pour le tri sélectif, utilisable dès mars 2024.



Les points d'apport volontaire réservés pour le tri sélectif seront retirés progressivement à partir de février 2024. Seules **les colonnes pour le tri du verre seront conservées**.

La fréquence des collectes sera modifiée (une semaine ordures ménagères, la semaine suivante tri sélectif).

RESPECTEZ VOS VOISINS ! RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT ! RESPECTEZ LES AGENTS PUBLICS !


C'EST NON !



Les ordures ménagères doivent être sorties **la veille de la collecte, après 18h**, et les bacs sont à rentrer **le jour-même**.

Il est **interdit de déposer vos poubelles dans les zones non-prévues à cet effet et en-dehors de ces horaires**.

Il est **interdit de déposer des ordures ménagères au niveau des points d'apport volontaire** (bennes de recyclage), ou de **déposer des déchets, même recyclables, autour de celles-ci**.

ZOOM SUR LA FISCALITÉ COMMUNALE

Chaque année, le **Conseil municipal vote les taux d'imposition** qui permettent de calculer le montant des impôts locaux que paie chaque foyer fiscal.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale, **la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti constituent les principales recettes fiscales** qui permettent d'alimenter le budget communal et ainsi de financer les investissements de la commune et son fonctionnement du quotidien.

Pour 2023, les recettes fiscales prévisionnelles de la commune s'élèvent à près de 1 059 608€, dont 952 423€ pour le seul foncier bâti. C'est 55% de la recette de fonctionnement de notre commune !



Il faut noter que la suppression de la taxe d'habitation a été compensée, depuis 2021, par le transfert du foncier bâti départemental.

Pour les contribuables, ce transfert de fiscalité a été neutre puisqu'il s'agissait d'un « simple » transfert de taux (on supprime le taux du département et on l'additionne au taux communal).

Les éventuels écarts de produits fiscaux sont compensés par l'État.

Rappelons que les contribuables payent également des impôts locaux sur la base des taux de foncier bâti et non bâti qui relèvent de la communauté d'agglomération de notre bassin de vie, Grand Bourg agglomération. Chaque année, la feuille d'imposition précise ces

différents taux (colonne communale et colonne intercommunale) et détermine le montant total de l'impôt.

Au sein de notre commune, **les taux de fiscalité n'ont pas évolué depuis 2019**. Prenant en compte la conjoncture d'une inflation galopante pénalisante pour le pouvoir d'achat de très nombreux ménages, le conseil municipal de Montrevel-en-Bresse a décidé, lors de sa séance du 28 mars dernier, de maintenir cette stabilité pour 2023.

Ces taux s'établissent respectivement à 31,34% et 38,24 % pour le foncier bâti et le foncier non bâti.

ATTENTION : les impôts locaux vont néanmoins augmenter en 2023 alors que le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux !

Pourquoi une augmentation des impôts locaux ?

Le produit des impositions locales est défini en fonction du **rapport entre le taux et la base d'imposition**. Et si le taux relève d'une décision municipale, il n'en est pas de même pour la base d'imposition.

En effet, cette base d'imposition est fondée depuis 2018 (vote de l'assemblée nationale) sur **l'indice des prix à la consommation** qui a augmenté de 7,1% pour 2023, après avoir augmenté de 3,4% en 2022, soit plus de 10% d'augmentation alors que les taux communaux sont restés stables.

Il s'agit de l'effet mécanique de la hausse de l'inflation constatée depuis deux ans.

Aussi, afin de connaître le montant de votre impôt sur le foncier bâti, il convient d'augmenter votre base de +7,1% par rapport à 2022 puis d'appliquer, ensuite, le taux communal inchangé de 31.34%.

Exemple :

Base 2022 : 2 500 € X 31,34% (taux communal) = 783.50€

Base 2023 (+7,1%) : 2 677.5 X 31,34% (taux communal) = 839.13 €

Soit une augmentation de 55.63 €



L'Atelier CITOYEN

une nouvelle boussole pour l'action publique

Conformément à l'un de ses engagements de campagne visant à **favoriser la participation des habitants à la vie de la commune**, la municipalité de Montrevel-en-Bresse a décidé la création d'un Atelier citoyen.

L'Atelier Citoyen est une instance participative représentative de la diversité des habitants de la commune, composée d'**habitants bénévoles et volontaires. Complémentaire des autres dispositifs de concertation**, il se réunira périodiquement pour partager, échanger et proposer des projets constructifs en vue d'améliorer la vie des montrevellois.

L'Atelier est une assemblée consultative et non décisionnaire. Elle enrichira la réflexion de l'équipe municipale et aura pour mission de contribuer, proposer et participer à l'élaboration d'actions publiques. Elle sera un **lieu d'émergence**

d'idées pour penser l'avenir de la commune et un relais supplémentaire entre les habitants et les élus.

Une fois mis en place, l'Atelier citoyen s'impliquera comme instance consultative sur des questions d'intérêt général. Il sera également compétent pour proposer et mettre en œuvre des initiatives citoyennes sous diverses formes avec le soutien de la municipalité.

C'est un intérêt partagé qui nous animera.

L'atelier citoyen sera mis en place pour toute la durée du mandat municipal actuel et se réunira au minimum six fois par an en mairie.

Partageons ensemble notre attachement à Montrevel-en-Bresse et construisons notre avenir et celui des générations futures !

Si vous souhaitez participer à cet atelier citoyen, vous pouvez dès à présent nous contacter, de préférence, à l'adresse mail de la mairie :

- ateliercitoyen@montrevel-en-bresse.fr
- ou par téléphone au 04 74 25 68 96
- et ce, **avant le 15 octobre.**



**REJOIGNEZ
L'ATELIER !**

DIVERSITÉ REPRÉSENTATIVITÉ

Une instance composée de 15 citoyens majeurs habitant à Montrevel-en-Bresse :

- dont **10 citoyens adhérents à des associations**, engagés pour 2 ans minimum

2 membres adhérents au sein des écoles

1 membre de l'union commerciale

2 membres d'associations culture/loisirs

2 membres d'associations sportives

2 membres d'associations à caractère social

1 membre du conseil de développement de Grand Bourg Agglomération

- dont **5 autres citoyens**, engagés pour un an minimum.

Ces citoyens, noyau de l'Atelier, devront élargir la concertation à d'autres acteurs locaux, selon les sujets (enquêtes citoyennes, Conseil municipal enfants, etc.).

Cette instance est autonome du pouvoir politique.

L'Atelier citoyen s'inscrit dans un **cadre juridique** (article L2143-2 du Code des collectivités territoriales) et répond à des objectifs précis.

Il bénéficie de moyens opérationnels de suivi et d'animation (un animateur/coordonateur, un budget pour des besoins d'expertise, des moyens matériels d'organisation...).

Il est présidé par un élu référent issu du conseil municipal, conformément à la législation.

Les membres de l'Atelier citoyen agiront dans le cadre d'une Charte structurant son fonctionnement, charte enrichie des expériences citoyennes réalisées sur d'autres territoires.

La Charte est disponible en mairie ou sur son site internet (Grand projets > Atelier citoyen).

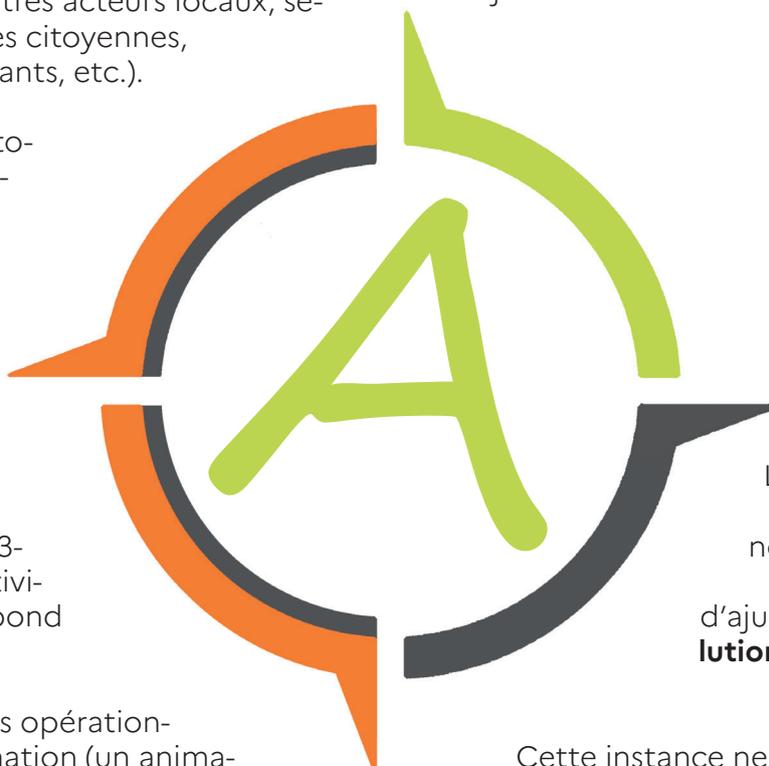
STRUCTURATION

UTILITÉ SOCIALE AUTONOMIE

L'Atelier sera en charge de se saisir d'**un à deux sujets par an, travaillés au fil des mois** (exemples de sujets : charte de l'arbre, être jeune à Montrevel, bien vieillir à Montrevel, Montrevel la nuit, l'habitat à Montrevel, etc.).

Il pourra être sollicité pour des «**avis flash**», la municipalité sollicitant les participants en début de réunion sur des sujets précis pour bénéficier de leur «maîtrise d'usage».

Enfin elle pourra se faire le relais de questionnements d'intérêt général de tout citoyen : deux questions pourront être posées et faire l'objet d'un débat **à chaque conseil municipal**.



La création d'un tel dispositif est **inédi**te dans notre commune. En cela le dispositif fera l'objet d'ajustements et d'une **évolution au fil de l'expérience**.

Cette instance ne remplace pas les nombreux moments d'échange directs entre élus et habitants (vœux du Maire, rendez-vous, événements associatifs, apéro citoyen, rencontres au quotidien).

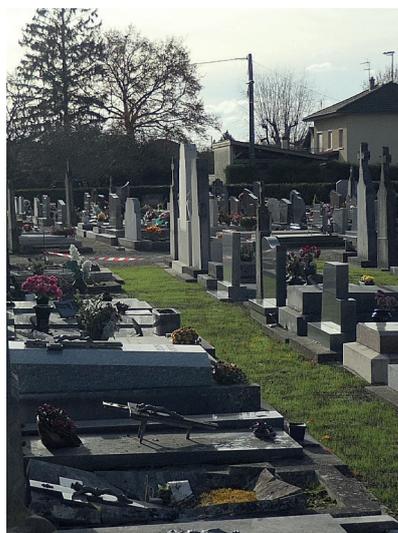
Néanmoins elle offre un cadre spécifique et adapté, ainsi que des outils et des moyens de communication définis, pour permettre de manière optimale la co-construction des politiques publiques.

EXPÉRIMENTATION

MISSION ZÉRO PESTICIDE

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

L'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics et privés est interdite depuis juillet 2022.



En effet, les produits chimiques s'infiltrant dans les sols, les appauvrissant et compromettant la qualité de l'eau de la nappe phréatique. Par conséquent ils impactent notre **santé** et diminuent la **biodiversité** qui nous entoure.

La commune poursuit son engagement dans la démarche

zéro phyto pour l'entretien des espaces publics, notamment par la **végétalisation des espaces auparavant désherbés chimiquement dans nos cimetières.**

Ce processus de végétalisation, déjà engagé sur

certaines parcelles du cimetière du centre-bourg, consiste à **semmer du gazon spécifique** supportant les sols pauvres et les sécheresses estivales au niveau des allées secondaires. Des **aménagements pour les espaces inter-tombes** inaccessibles aux tondeuses sont envisagés, comme la plantation de sedum (plante vivace résistante à croissance rapide) ou la réalisation de semelles béton (pour les espaces non-végétalisables).

Les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés en ce lieu de mémoire. **Le paysage minéral s'effacera progressivement au profit d'un paysage naturel, durable et sain...** paysage propice au recueillement des familles et amis.



AMÉLIORATION DE L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

RENATURATION

Dans le cadre de la préservation des espaces publics, la commune a décidé en début d'année 2023 de **rendre à la végétation l'espace en contrebas des écoles**, rue Charrière basse.

Cet espace, auparavant couvert de gravats, a été nivelé par apport de terre locale et mis en herbe. **Un projet pour son aménagement sera prochainement élaboré**, en lien notamment avec les jeunes citoyens du Conseil municipal enfants.



VÉGÉTALISATION DES ESPACES PUBLICS

Dès cet hiver, et à la vue des premiers signaux allant en ce sens, la municipalité a décidé d'amplifier le mouvement engagé en 2021 de réduction des plantations hors sol, consommatrices d'eau.

Grâce à l'implication des élus de la commission cadre de vie et des agents techniques, **la commune de Montrevel-en-Bresse remplace ainsi progressivement les massifs et jardinières de fleurs annuelles par des massifs de plantes vivaces** qui s'inscrivent davantage dans la durée.

Ce sont **23 jardinières** qui ont été retirées du domaine public en 2023. Les vivaces ont des besoins en eau restreints et nécessitent moins d'entretien.

Auparavant, ce ne sont pas moins de 4.000 litres d'eau par semaine qui étaient utilisés en période estivale uniquement pour entretenir les plantes éphémères.

Néanmoins, le contexte climatique oblige également les collectivités à développer la végétalisation des espaces publics, afin de lutter notamment contre les **îlots de chaleur**, rendre notre commune plus fraîche et arpentable pour les années à venir, développer la biodiversité et rendre notre cadre de vie plus agréable.

En ce sens si le budget alloué à l'achat de plantes annuelles est en baisse constante (divisé par 4 en 2 ans), celui de la végétalisation arborée et de plantes vivaces s'accroît dans une proportion inverse équivalente.

Ainsi dans le cadre de la requalification du centre-ville, tranche est et tranche ouest, ce ne sont pas moins de **109 arbres** qui ont été plantés, hors végétation basse.

À compter de 2023, un budget spécifique sera affecté chaque année à la plantation d'arbres pour poursuivre la végétalisation de notre commune au bénéfice des générations actuelles et futures.

CACHE-CACHE À MONTREVEL



Où suis-je ?

La réponse ici :



Ou en Mairie
ou sur le site de la mairie, rubrique
Magazine municipal

*Réponse du CACHE-CACHE précédent
Il fallait se rendre à l'entrée de la cité
administrative, place de la Résistance,
embellie par les décorations de fin d'an-
née réalisées à partir de matériaux de
récupération par une équipe bénévole !*

LES INFOS DE LA COMMUNE DANS VOTRE POCHE

De janvier à juillet, le PanneauPocket de Montrevel-en-Bresse c'est 125 publications et 55 000 vues.

1250 personnes reçoivent les informations de la commune.

Et vous ?

> téléchargez l'application PanneauPocket sur votre smartphone

> ouvrez l'application, tapez Montrevel-en-Bresse > et cliquez sur le coeur.

TOP 5 PANNEAU POCKET

janvier / juillet 2023

n°1 : Inscriptions scolaires

n°2 : Nettoyage de printemps

n°3 : Chèque énergie

n°4 : Arrêté sécheresse / flyer restrictions d'eau

n°5 : Ecowatt sur PanneauPocket



Grande fête champêtre

18 juin 2023
Ferme du Sougey

Les Amis du Sougey



© M. PARIS

Théâtre sur un plateau du 28 juillet au 2 août 2023 Ferme du Sougey

Cie La Lune à l'envers



Course cycliste

6 août 2023

Comité cycliste de Montrevel-en-Bresse



Bal - soirée mousse

14 juillet 2023
Place de la Résistance

*RCCM - CIS_pompiers
Montrevel-en-Bresse*



Fête des Bréchets

13 au 15 juillet 2023
Stade de rugby

Société de chasse Montrevel-en-Bresse - Malafretaz



10 ans des JSP

3 juin 2023
Place de Gaulle

Jeunes Sapeurs Pompiers



Expo At. Pénélope

1er au 4 juin 2023
Maison des solidarités

Atelier Pénélope



Fête de l'école

28 juin 2023
Groupe scolaire S. Veil

Sou des écoles

RETOUR SUR

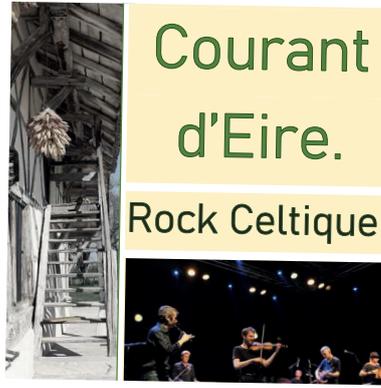
Ceci n'est qu'une infime partie de ce qui se passe à Montrevel-en-Bresse !



© B. DUPUIS

Spectacle More Aura
20 septembre 2023
Cour de l'école

Mairie de Montrevel-en-Bresse / Scène nationale de Bourg-en-Bresse



Courant d'Eire.

Rock Celtique

Courant d'Eire
30 septembre
Ferme du Sougey

Amis du Sougey



Bourse aux vêtements
30 sept. - 1er oct. 2023
Salle des fêtes

Association familiale



Concert La Molegia
18 novembre
Salle des fêtes

La Molegia



© Cie Pâte à Trac

Théâtre Pâte à Trac
28-29 octobre 2023
Salle des Fêtes

Compagnie Pâte à Trac



Marché de Noël
2 décembre
Place du 3 septembre

Ecotonic



Glorieuses de Bresse
12 décembre 2023
Gymnase de Montrevel-en-Bresse

Bresse Gourmande



FC Plaine Tonique
Équipe 1 en Régionale 3

à suivre toute l'année !

Le 24 juin 2023 était inaugurée la place de Gaulle et les travaux de requalification du centre-bourg. Ce projet recouvrait des objectifs de **végétalisation** (75 arbres plantés), de **cadre de vie** (embellissement de l'entrée de ville), de **mobilités** (voie verte, abri-bus, abris-vélos sécurisés, bancs, chaises, tables, fontaine à eau...), de **stationnement** (augmentation du nombre de places de parking, adaptation afin d'améliorer l'accès aux commerces), de **vivre-ensemble** (halle associative), de **salubrité** (sanisettes automatiques), etc.

Ce projet a été réalisé pour un budget de **2 000 000€, dont 40% de reste à charge pour la commune** en raison des soutiens et participations essentiels de l'État, la Région, le Département et l'Agglomération. **La commune est moins endettée à l'issue du projet qu'à son lancement !**

Merci à tous les acteurs de ce projet (SPL In Terra, maîtrise d'oeuvre, entreprises, services de la commune...) et **aux riverains, commerçants, automobilistes** (...) pour leur compréhension durant ces quelques mois de perturbation.



COMMERCES ET CADRE DE VIE

Le dynamisme de Montrevel-en-Bresse passe notamment par **un cadre de vie agréable et renouvelé**. Que ce soit par des actions durables, comme la reconfiguration et la végétalisation de la place de Gaulle et de celle du 3 septembre ou la priorité mise sur les actions de propreté urbaine, ainsi que par des actions ponctuelles, comme les décorations de fin d'année, la mise en valeur de la rue du chateau (ci-dessous) ou de l'entrée du centre-bourg commerçant (voir Une).

Cette ambition, **cette envie de donner à voir, à cheminer, est partagée entre la municipalité et l'Union commerciale Ecotonic**. Un travail en commun est engagé pour **Octobre rose** (sensibilisation à la question du cancer du sein). **Ecotonic poursuit par ailleurs ses actions annuelles** comme **la route de la bière** (juin), **la route du vin** (13 octobre), **les animations de Noël** (2 décembre), **le bal des Gloieuses** (19 décembre), entre autres.

Pour un Montrevel-en-Bresse toujours plus agréable, dynamique et convivial !



CITOYEN

LA PLACE DE GAULLE

Plus qu'une classique inauguration, la municipalité a décidé de réaliser ce 24 juin un **apéro citoyen**, afin de **se retrouver, échanger sur cette inauguration ou tout autre sujet**.

Si les rencontres entre élus et citoyens sont quotidiennes, **ces moments d'échange en convivialité sont des moments précieux pour le vivre-ensemble**.

Vous avez été nombreux (250-300) à répondre présents, à partager un verre, à profiter des interprétations des élèves de l'**école de musique** de Montrevel-en-Bresse, des ateliers de la **médiathèque**, des animations autour de la **mobilité**, des **jeux en bois**...



Ce moment ayant été largement apprécié, le Conseil municipal s'est positionné pour engager une reconduite de ce moment convivial, dans un format à définir, afin de **célébrer ensemble le début de l'été** et échanger en milieu d'année, dans un **parallèle estival aux rencontres lors des vœux à la population** en janvier.

À suivre !

Vœux à la population

Rendez-vous le 4 janvier 2024 !

Notre point de vue sur la démocratie locale à Montrevel :

Un atelier citoyen voit le jour à Montrevel.

Présenté comme un outil permettant aux citoyens de participer à la vie démocratique locale et favoriser l'échange avec les élus, cette initiative semble intéressante mais suscite des interrogations sur la forme et le fond.

Pour nous, l'habitant doit être au cœur des réflexions sur les projets qui animent et construisent le développement de leur commune : nous sommes très surpris de voir que cet atelier ne sera composé que de 5 citoyens « temporaires » sur les 15 membres, les 10 autres membres étant des représentants des associations préalablement fléchées. Certes il est important que le tissu associatif soit représenté mais ce ne sont pas les seuls acteurs de la commune !

De plus cet atelier sera cadré par une charte définie par l' élu qui structure et organise cet outil créant ainsi l'impression d'une démocratie locale maîtrisée et conditionnée.

Afin de favoriser l'échange, notre idée est que l' élu se doit d'aller à la rencontre des habitants en vue d'instaurer :

- un dialogue formel au travers de réunion pu-

EXPRESSION DU GROUPE MINORITAIRE

blique organisée à chaque nouveau projet ou chantier qui débute. Par exemple dans le cadre des travaux de la voie verte sur l'axe Bresse Cognac qui ont commencé en ce début d'été. Une réunion publique donne la place aux échanges permettant ainsi à chacun et pas qu'aux seuls riverains d'avoir connaissance des travaux en cours et des informations pratiques.

- un dialogue informel avec des réunions de quartier : l' élu va au cœur du quotidien et des problématiques propres à chaque quartier favorisant ainsi un échange de proximité et une prise en compte des difficultés.

L'information écrite est une chose mais rien ne remplace le dialogue qui permet souvent de répondre à de nombreux questionnements.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons un bel été.

L'équipe Montrevel avec vous et pour vous, Stéphanie Laurencin, Fabrice Thomasson, Mireille Grosselin, Pierre Yves Ravier

Mail: montrevelavecvousetpouvous@gmail.com

Facebook: www.facebook.com/Montrevelavecvousetpouvous

GESTE ECO-CITOYEN

Vigilance ? Alerte ? Alerte renforcée ?
Les sécheresses sont en passe de devenir toujours plus régulières sur notre territoire.
Et, pour agir, il faut d'abord être informé.

Afin de connaître le niveau de sécheresse sur notre territoire, ainsi que les gestes à adopter, l'État a mis en ligne un site, **VIGIEAU**.



Il vous permettra de connaître la situation à Montrevel-en-Bresse et ailleurs ainsi que les restrictions à appliquer.

Par ailleurs la Mairie se fait le relais de ces alertes et gestes sur l'application PanneauPocket (voir p.11).

 <https://vigieau.gouv.fr/>
ou tapez « **VIGIEAU** » dans votre moteur de recherche.

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION LA VOIE VERTE LA TRAVERSE

de St Trivier à St Just en passant par Montrevel et Bourg

Les travaux de la Voie Verte *La Traverse* se poursuivent et arrivent à leur terme.

Après avoir traversé Montrevel-en-Bresse à l'occasion des travaux place de Gaulle, la jonction avec St Trivier-de-Courtes via Jayat a été réalisée cet été.



Au premier semestre 2024, la liaison avec Bourg-en-Bresse sera pleinement effective.

La Voie verte sera alors plus que jamais la colonne vertébrale des mobilités actives de notre territoire.

Ce projet, initié par l'ex-Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, est porté par Grand Bourg Agglomération, en lien avec les communes traversées.

INFOS PRATIQUES

Accueil Mairie

Sans rendez-vous :
- de 10h à 12h
les lundis, mardis, mercredis et vendredis
(accueil téléphonique dès 9h30)

Sur rendez-vous :
- de 14h à 18h
les lundis, mardis, mercredis et vendredis

 04-74-25-68-96
 mairie@montrevel-en-bresse.fr

Espace France services

Libre-accès ou rendez-vous :
- lundi : 15h-18h
- mercredi : 13h-16h
- jeudi : 10h-13h
- vendredi : 14h-17h

(les mardis et vendredis, rdv à Bresse Vallons)

 04-74-25-60-24
 contact@mfsbresse.fr

Conseil numérique

 06-08-10-41-22
 vincent.lopez@grandbourg.fr

Titres d'identité

Prise de rendez-vous sur le site :
 montrevel-en-bresse.fr

ou de 11h à 12h au
 04-74-25-60-28

Restaurant scolaire

 04-74-25-66-07
 restaurant.scolaire@montrevel-en-bresse.fr

Garderie

 07-84-57-47-00
 garderie@montrevel-en-bresse.fr